



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Demande de prix pour

### Support et licences du pare-feu CheckPoint Azure

N° de l'invitation	2BSCS12031/A	Date	27 août 2020
N° de modification	001		
N° du fichier GCDocs	78709473	N° de référence du SEAOG	PW-20-0092410
N° de référence du client	20200410	N° de la demande	51888

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13ième étage Ottawa, Ontario K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Lauren Costantini
	N° de téléphone	343-550-1881
	Courriel	Lauren.costantini@canada.ca
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 <sup>th</sup> Floor Ottawa, Ontario K1P 0B5
Date et heure de clôture	12:00 PM- 3 septembre 2020 "Fermeture de la sollicitation"	
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)	
Destination – des biens ou services	Ottawa, ON	
Facturation	À insérer lors de l'attribution du contrat	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	Lauren.costantini@canada.ca	
Adresse courriel pour la présentation d'une soumission avant la clôture de la demande de soumissions		
<b>Nom et signature du vendeur</b> Nom, titre de la personne autorisé		



**DEMANDE DE PRIX MODIFICATION NO. 001**

La Présente modification No. 001 vise à :

- répondre aux questions.

---

**Question 1**

La date de clôture sur la page de sollicitation indique le 2 septembre, mais tous les autres documents indiquent le 3 septembre. Pouvez-vous valider que la date de clôture est bien le 3 septembre ?

**Réponse 1**

La date de clôture est le 3 septembre 2020 à 12h00. Sur Achat et Vente, il aurait fallu dire le 3 septembre 2020.

**Question 2**

Conformément à la section 4.3 Évaluation financière a) (i) - il est dit "TEP = prix évalué des produits livrables fermes + produits livrables optionnels 1 : prix évalué du Service d'appui aux tribunaux administratifs du Canada" . Ma question est la suivante : le SSC va-t-il calculer le TEP en se basant sur = les besoins initiaux + les produits livrables optionnels de l'année 1 de septembre 2021-2022 ou le TEP va-t-il être calculé en se basant sur les produits livrables initiaux et TOUS les produits livrables optionnels jusqu'en septembre 2024 ?

**Réponse 2**

TEP indiquera les deux produits livrables fermes à l'annexe A, mais le total du contrat n'indiquera que les produits livrables fermes. Les produits livrables optionnels ne seront calculés par rapport aux produits livrables fermes qu'une fois que le client aura décidé d'exercer ses options. Cela se fera sous la forme d'une modification du contrat chaque année d'option.

**Question 3**

Conformément à la section 4.3 Évaluation financière c) (iii), je souhaite confirmer qu'il est correct de répondre à l'annexe A de l'offre en utilisant des prix en dollars US, veuillez confirmer. Selon la section 4.3, nous croyons comprendre que SSC utilisera le taux de change de la Banque du Canada au moment de l'évaluation des soumissions pour convertir les prix en dollars américains en dollars canadiens afin de déterminer le prix le plus bas, est-ce exact ?

**Réponse 3**

Vous pouvez citer aux États-Unis ou au CAN. Le plus bas soumissionnaire recevra le contrat. Veuillez me faire savoir si votre offre est aux États-Unis ou au CAN.

**Question 4**

Les formulaires - FORMULAIRE 3 CERTIFICATIONS DE L'OEM et FORMULAIRE 5 AUTORISATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIELS sont très similaires, les deux autorisent un soumissionnaire à soumissionner au nom de l'OEM, ma question est la suivante - CSE veut-il que les deux formulaires soient retournés ou seulement l'un des deux.

**Réponse 4**

L'un ou l'autre de ces formulaires sera parfait, à condition que l'un d'entre eux soit rempli.

---

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS**